



BANQUE

Le projet, encore flou, prévoit que chaque banque annonce un dispositif en faveur des très petites entreprises et s'engage à communiquer un délai de réponse. Oséo ouvre une ligne dédiée de garantie des crédits de l'ordre de 100 millions d'euros.

Les banques françaises font un pas en direction des petites entreprises

L'intention est là. Baudouin Prot, le président de la Fédération bancaire française (FBF), a annoncé hier en présence de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) que les banques allaient faire un geste pour faciliter l'accès des très petites entreprises (TPE) au crédit de trésorerie. Mais les modalités sont encore floues. Chaque établissement formulera lui-même ses propositions. A tout le moins, chaque banque communiquera un délai de réponse aux demandes de crédit des TPE. Baudouin Prot a assuré que l'on parviendrait ainsi « à des délais assez compétitifs », de l'ordre d'une quinzaine de jours. Chez BNP Paribas, il devrait être de dix jours au maximum, mais plus de la moitié des accords de crédit se font en direct, indique-t-on par ailleurs. La Société Générale indique qu'elle répondra dans un délai de 48 heures aux demandes de facilité de caisse de moins de 15.000 euros des TPE « à partir du moment où [ils disposent] des éléments usuels en [leur] possession, comme les bilans ».

Cette annonce se fonde sur un



ERIC PIERMONT/AFAP

Baudouin Prot.

sondage de l'Ifop, présenté hier pour la CGPME et KPMG, réalisé auprès de 400 dirigeants d'entreprises en janvier. 30 % des PME (contre 28 % en février 2009) se disent confrontées à un allongement des délais d'acceptation de leurs demandes. Cet engagement des banques porte sur l'information, pas sur la tenue des délais eux-mêmes. Certains réseaux bancaires ne voulaient pas s'engager sur une date limite de réponse ; les banques ne sont pas parvenues non plus à s'accorder sur le point à partir du-

quel le délai courrait.

Autre geste, négocié en dernière ligne droite la semaine dernière, Oséo, la banque publique de financement des PME, va mettre à disposition des banques une ligne de garantie spécifique pour les TPE sur son fonds de renforcement de la trésorerie des entreprises. 100 millions d'euros de prêts court terme pourront être sécurisés.

Là encore, le dispositif est « toujours en cours de négociation », indique Oséo. Ce chiffre doit être mis en rapport avec les encours de crédit de trésorerie des PME. Par comparaison, l'encours de prêts court terme auprès des PME indépendantes et microentreprises s'établissait en novembre à 28 milliards d'euros, en baisse de 5,9 % sur un an, selon les chiffres de la Banque de France. Le besoin de financement des PME demeure élevé. D'après le sondage Ifop, 60 % des petites entreprises déclarent avoir

au moins un besoin de financement et 75 % indiquent être confrontées à une mesure de durcissement de la part de leur banque.

CFA avance

Du côté des grandes entreprises, le projet de banque en coopérative (« Les Echos » du 1^{er} décembre 2009) CFA (Corporate Funding Association) avance. Les 16 entreprises participantes - moitié françaises et moitié étrangères - se sont réunies pour la première fois hier, mais seuls Sonepar, entreprise de matériels électriques, et Veolia ont accepté pour l'heure de révéler leur adhésion au projet. Par ailleurs le cabinet Sarrau Thomas Couderc a lancé l'Association européenne du crédit, regroupant des acteurs du prêt aux entreprises afin de « participer à un meilleur équilibre des relations prêteurs-emprunteurs », explique Caroline Porcher Marquis, associée finance du cabinet.

ANNE DRIF

Retrouvez l'interview vidéo de Jean-François Roubaud, le président de la CGPME, sur www.lesechos.fr/tv